

Silvel Elías

Au cours de l'année 2015, la situation sociale, économique et politique des peuples autochtones n'a pas beaucoup évolué par rapport aux années précédentes. La publication du rapport de l'Institut national de la statistique (*Instituto Nacional de Estadística*) sur les conditions de vie a mis en exergue l'accroissement général de la pauvreté, plus particulièrement celle des peuples autochtones, et notamment des femmes et des habitants des zones rurales. Malgré la mobilisation autochtone et les différentes propositions résultant des débats tenus dans les organisations autochtones, l'État continue d'ignorer ces questions, ce qui explique pourquoi la pauvreté, la discrimination et le racisme demeurent les principaux fléaux sur le plan social.

Si les graves problèmes de violence et d'insécurité urbaine font que le pays est classé parmi les plus violents au monde, selon plusieurs études, la violence est moins importante dans les régions autochtones qu'ailleurs. Les enseignements tirés de l'expérience des communautés autochtones peuvent être intéressants pour les autorités qui élaborent de nouvelles méthodes en matière de sécurité fondées sur la participation sociale.

Le présent rapport traite essentiellement des questions liées à la crise politique qu'a connu le pays cette année, période au cours de laquelle la mobilisation sociale et les plaintes en justice ont mené à la démission du président et de la vice-présidente. Sont également mis en exergue la participation autochtone dans le processus électoral et les efforts déployés pour obtenir la restitution des droits collectifs sur les terres et les territoires.

Crise politique et élections générales

Pour le Guatemala, l'année 2015 a été sans précédent sur le plan de la crise politique, de la mobilisation sociale contre la corruption et des élections générales. Le coup d'envoi a été donné en avril 2015 lorsque la Commission internationale contre la corruption et l'impunité au Guatemala (Comisión Internacional Contra la Corrupción e Impunidad en Guatemala - CICIG), en collaboration avec le ministère public (MP), a dévoilé plusieurs cas de corruption impliquant les plus hautes autorités publiques, dont le Président Otto Pérez et la Vice-présidente Roxana Baldetti, ainsi que des fonctionnaires chargés de l'administration fiscale. Ces derniers ont été détenus et traduits en justice, contrairement aux deux hauts responsables politiques qui bénéficiaient de l'immunité. Face à cette situation, la population s'est immédiatement mobilisée pour réclamer leur démission, ce à quoi la vice-présidente a accédé en mai et le président en septembre. Ce dernier a souhaité résister jusqu'au dernier moment, accablé et délégitimé face à l'indignation croissante des secteurs sociaux les plus divers.



Aucune enquête judiciaire de ce type contre de hauts fonctionnaires en poste n'avait jamais été engagée, et encore moins pour des faits de corruption. Toutefois, la corruption dans le secteur fiscal n'a pas été le seul déclencheur. D'autres affaires sont apparues en même temps, touchant plus particulièrement la sécurité sociale et plusieurs investissements publics, ce qui a mis en évidence que la corruption, le trafic d'influence et l'évasion fiscale sont profondément ancrés dans la fonction publique.

Ces événements ont coïncidé avec la période électorale, et ont ainsi provoqué un changement drastique dans le paysage politique. Au final, le gagnant des élections présidentielles a été un candidat qui avant ces faits n'avait aucune chance de gagner, mais que les électeurs ont élu pour punir les représentants de la politique traditionnelle.

Plusieurs des organisations autochtones se sont associées aux protestations contre la corruption et se sont mobilisées afin de manifester leur opposition aux méthodes employées par le gouvernement dans un pays où l'abandon des peuples autochtones est presque toujours justifié par le manque de fonds publics, bien qu'il soit largement reconnu qu'il est dû à la corruption et à l'évasion fiscale.

S'agissant du processus électoral, la lutte contre la corruption a probablement débuté un peu tard, car les partis politiques avaient déjà désigné leurs candidats. C'est la raison pour laquelle très peu de députés autochtones ont été élus (15 sur 158), et bien que dans les municipalités majoritairement autochtones, ils aient remporté les élections, de manière générale, les candidats autochtones, que ce soit les députés ou les maires, répondent aux intérêts des grands partis politiques et non aux demandes concrètes formulées par leurs peuples. On peut affirmer avec certitude que seuls quatre députés issus de deux partis politiques minoritaires représenteront véritablement les peuples autochtones au Congrès.

Procès contre les ex militaires et réparation aux peuples autochtones

Au cours de l'année, les efforts se sont poursuivis pour traduire en justice les militaires accusés de crimes contre l'humanité durant le conflit interne, dans la mesure où ces crimes sont imprescriptibles, conformément aux accords internationaux conclus par le pays. Le procès contre l'ex président Efraín Ríos Montt a repris, suite à l'annulation de sa condamnation par la Cour constitutionnelle. Toutefois, il a été retardé par la défense, qui avait une claire intention de nuire, et qui a fait valoir le fait que les déficiences mentales et physiques de l'accusé ne lui permettaient pas d'être présenté à la justice.

Malgré l'opposition du gouvernement, la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) relative à la réparation économique et sociale des communautés victimes de massacres durant le conflit armé interne a commencé à être exécutée. Dans un premier temps, les autorités ont nié la participation de l'armée aux massacres et ont déclaré qu'elles ne verseraient rien. Mais face à la pression internationale, et en particulier celle des grandes organisations de coopération internationale, le gouvernement a finalement mis en place un échéancier de paiement qui prévoit un premier versement cette année.

Par ailleurs, le procès contre les ex militaires a notablement progressé. Ces derniers, accusés d'avoir violé et réduit en esclavage des femmes autochtones q'eqchi' du département d'Alta Verapaz pendant le conflit interne, ont été condamnés au début de l'année 2016. Ce procès est symbolique, car pour la première fois, d'ex militaires étaient traduits en justice pour ces crimes, ce qui ouvre la voie à la possibilité de rendre justice à des milliers de femmes victimes du conflit et de leur offrir des réparations.

Rétablissement des droits

En 2015, deux cas symboliques de rétablissement de droits collectifs au profit des peuples autochtones ont été recensés. Le premier concerne une décision de la Cour constitutionnelle, la plus haute cour de justice du pays, qui a été favorable aux communautés autochtones ch'orti. Leur droit à être inscrites en tant que communauté autochtone dans les registres municipaux avait été suspendu par la municipalité de Camotán du département de Chiquimula. Dans sa décision, la Cour a établi que la municipalité avait violé le droit des communautés autochtones et l'a donc obligée à respecter ce droit et à rétablir le registre d'inscription des communautés. Ce cas crée un précédent pour les municipalités, qui pendant longtemps ont privé les peuples autochtones de leurs droits.

Le second cas porte sur la décision de la Cour constitutionnelle contre l'inscription illégale par des personnes privées d'une propriété publique située à Sierra Santa Cruz, dans le département d'Izabal, sur un territoire ancestral habité par des communautés autochtones q'eqchi'. Au début du XX^e siècle, des particuliers avaient falsifié des documents pour enregistrer la propriété à leur nom. Plusieurs opérations d'achat-vente ont par la suite été réalisées. L'État avait toujours refusé de reconnaître le droit des communautés autochtones qui réclamaient la propriété ancestrale, alléguant qu'il s'agissait d'une propriété privée. Toutefois, des recherches plus poussées ont permis de démontrer l'irrégularité de l'inscription de la propriété au profit de particuliers. Après un long procès, la Cour a décidé d'annuler l'inscription et l'ensemble des opérations ayant eu lieu, puis ordonné que la propriété revienne à l'État. Cette affaire permet aux communautés autochtones de progresser dans la réclamation historique relative à la récupération de leurs droits territoriaux. Il est évident que cette affaire est symbolique et permet de démontrer que nombre de grandes propriétés existantes sont le fruit d'opérations illégales.

Catastrophes socio environnementales et coûts sociaux

Au cours de la nuit du 1^{er} octobre 2015, à la suite de fortes pluies, un glissement de terrain a enseveli le village d'El Cambray, dans la municipalité de Santa Catarina Pinula du département de Guatemala, situé à seulement 12 kilomètres de la capitale. Il a provoqué la mort de plus de 300 personnes et la disparition de près de 600 autres, parmi lesquelles de nombreux autochtones, étant donné que ce village avait été fondé par des migrants provenant de plusieurs régions du centre du pays. Cet événement met en exergue le manque d'investissement public, en particulier des gouvernements municipaux, dans la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles. L'État manque à son obligation d'élaborer et de mettre en œuvre de plans d'aménagement du territoire. De ce fait, la récurrence des catastrophes entraîne un coût élevé en vies humaines.

Dans le département du Petén, les eaux de la rivière La Pasión ont été lourdement polluées, provoquant la mort de milliers de poissons et autres formes de vie aquacole. Les moyens de subsistance de milliers de familles, pour la plupart issues du peuple q'eqchi', dépendaient de ces ressources. Selon les spécialistes, la catastrophe écologique a été provoquée par les déchets provenant d'une usine de transformation de l'huile de palme située à proximité de la rivière. La culture du palmier à huile a enregistré une croissance vertigineuse dans le sud de ce département, en raison de l'accaparement de terres à grande échelle par les entreprises. Une grande partie de ces terres a été acquise en trompant les propriétaires autochtones, qui n'ont pas pu résister aux pressions exercées pour qu'ils cèdent leurs droits sur ces terres qui viennent ensuite agrandir la superficie des grandes plantations de palmiers à huile. La pollution de la rivière La Pasión s'est étendue sur plus de 100 kilomètres, rendant impossible toute activité de pêche pendant plus de six mois. Certains dirigeants locaux qui avaient dénoncé la catastrophe écologique ont été assassinés. À ce jour, la lumière n'a pas été faite sur les responsables de ces crimes.

Une autre catastrophe s'est également produite dans une communauté autochtone q'eqchi' de la municipalité d'El Estor, dans le département d'Izabal, suite au débordement de deux rivières, qui a provoqué la perte des habitations et des terres de plus de mille familles. Il est

à noter que la région dans laquelle cette catastrophe s'est produite se trouve dans la zone d'influence d'une importante mine de nickel. Les habitants eux-mêmes signalent que la destruction d'un des ponts de la route principale menant à El Estor a été provoquée par la circulation excessive des poids lourds de l'entreprise minière.

Continuité des consultations populaires

Plusieurs municipalités du pays ont choisi les consultations populaires comme instrument pour valider l'installation d'industries extractives sur leur territoire. Comme elles l'avaient fait lors de consultations précédentes, les communautés consultées ont exprimé leur refus catégorique de ces investissements. Toutefois, les entreprises et les autorités publiques ont nié le caractère contraignant des consultations, en indiquant que leur résultat apporte uniquement des éléments indicatifs et, dans tous les cas, que le gouvernement est seul compétent pour autoriser l'exploitation des ressources du sous-sol. Face à cette position, les organisations communautaires ont saisi les cours de justice nationales et internationales.

Le cas de la communauté La Puya, située à peine à vingt kilomètres de la capitale, montre à quel point les décisions de l'État sont contradictoires. Plusieurs cours de justice ont prononcé l'annulation de la licence d'exploitation minière délivrée par le ministère des Mines, en raison de l'absence évidente de consultation des communautés. En dépit de cela, le ministère a ignoré les décisions de justice, avançant que les consultations n'étaient pas une condition pour l'octroi de licences d'exploitation minière. Ces contradictions suscitent l'incertitude dans les communautés et favorisent par ailleurs le climat de tension et de répression du gouvernement à l'encontre des communautés et des dirigeants s'opposant à l'exploitation minière. Ce climat provoque des confrontations entre les acteurs locaux et les forces de l'ordre.

Vers la construction d'une gouvernance responsable sur les terres et les ressources naturelles

Suite à la publication des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), les organismes gouvernementaux chargés des secteurs agricoles, environnementaux et forestiers ont commencé à appliquer les recommandations émanant de ces Directives. Le Secrétariat des affaires agraires auprès de la Présidence de la République a adopté la nouvelle version de la politique agraire, dans laquelle les postulats des Directives ont été pris en compte, notamment ceux liés à la reconnaissance des terres communales, des régimes fonciers traditionnels des peuples autochtones et des systèmes de gouvernance des terres et des ressources naturelles.

De même, plusieurs organisations non gouvernementales se sont associées à l'examen des Directives et à l'élaboration d'études, afin d'apporter leurs contributions à leur application. Au sein des organisations communautaires, on espère que l'adoption et l'application des Directives par les organismes publics contribueront à la réduction des conflits agraires à l'échelle nationale et à la restitution des droits fonciers en faveur des communautés autochtones. Les organisations considèrent également que les Directives complètent les postulats de la Convention 196 de l'Organisation internationale du travail et de la

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Toutefois, le cadre juridique et institutionnel existant ne permet pas d'appliquer pleinement les postulats sur les droits des peuples autochtones. Les secteurs les plus conservateurs de la société et les entreprises s'opposent formellement à ce que les peuples autochtones exercent ces droits, en ayant recours à divers mécanismes pour les en empêcher. Par exemple, la reconnaissance du système des terres communales dans le processus d'enregistrement foncier ne semble pas progresser, et les contributions des communautés autochtones en matière de conservation et de gestion des aires protégées ne sont toujours pas reconnues. Celles-ci se mobilisent pour demander une plus grande reconnaissance. C'est le cas dans la zone de Semuc Champey, situé sur le territoire q'eqchi de la municipalité de Lanquín dans le département d'Alta Verapaz, où les habitants ont occupé les terres pour réclamer une plus grande part des bénéfices tirés des entrées payantes sur ce site, considéré comme l'un des attraits touristiques les plus importants du pays.

Participation politique et établissement de relations

Les organisations de peuples autochtones ont affiché leurs opinions politiques de manière particulièrement active dans les forums nationaux et internationaux. Plusieurs organisations se sont regroupées au sein du Conseil du Peuple Maya (*Consejo del Pueblo Maya* - CPO), par l'intermédiaire duquel elles ont fait des propositions sur des thèmes essentiels pour l'État et la société guatémaltèque. Toujours par l'intermédiaire de ce Conseil, elles ont réussi à faire élire trois députés qui font partie de l'assemblée nouvellement élue, où l'on attend d'eux qu'ils défendent les droits des peuples autochtones. Il est évident que les organisations des peuples autochtones doivent déployer de nombreux efforts pour reconstruire le tissu social et rassembler, dans des entités représentatives, leurs intérêts et les propositions de construction d'une société plus inclusive capable de réduire le fardeau du racisme et de la discrimination qui nuisent actuellement à la cohabitation de la société guatémaltèque.

Enfin, il est important de mentionner que les efforts de plusieurs organisations ont abouti à la mise à jour de la carte des territoires autochtones, des écosystèmes, des aires protégées du Guatemala et de l'Amérique centrale, sur lesquelles sont mises en évidence les contributions des peuples autochtones à la protection de la nature et les menaces auxquelles elles font face en raison de l'augmentation des investissements dans les industries extractives à grande échelle.

Silvel Elías est professeur à la Faculté d'agronomie de l'université de San Carlos de Guatemala. Il dirige le programme des études rurales et des territoires (PERT-FAUSAC), et accompagne les initiatives de reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones.

Source : IWGIA, El Mundo Indigena 2016

Traduction par Marike Michel

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine